Chers membres de l’Association ADEPAL PPR,

Merci pour votre participation écrite au projet d’extension de l’ENS du Col du Coq présenté le jeudi 10 octobre 2020 aux conseillers municipaux et habitants :

Plusieurs points et compléments d’information:

1. La présentation du bilan suite à la création de l’ENS en 2004 nous est apparue positive sur de nombreux points:

- le cœur de son action : la sensibilisation, grâce à des panneaux d’information, des sorties découverte avec gardiens ENS… les agents des ENS ne mettent pas d’amende, ils font de la sensibilisation.

- l’aménagement du site : aménagement des parkings, 2WC secs et leur entretien, tables de Pik-nik, restauration du Habert et du chalet du berger, travaux de restauration des sentiers et canalisation de la fréquentation randonnées…

- la gestion du lieu : le suivi scientifique, lien entre les activités pastorale et touristique, information sur le métier de berger et son patou, pose de 5 éco compteurs pour le suivi de la fréquentation touristique …

2. La proposition d’achat des parcelles sur la Prairie des Ayes appartenant à la commune PPR est une régularisation car ce secteur était déjà intégré et géré par l’ENS.

Le conseil départemental 38 continue la gestion pastorale du site, comme elle le fait aujourd’hui.

3. L’extension de l’ENS au site d’escalade: seule la partie activité grimpe serait incluse, nous avons demandé que la partie boisée de la parcelle reste à la commune pour son exploitation forestière.

L’extension de l’ENS incluant la zone d’observation actuelle jusqu’au parking d’hiver. L’engagement et l’objectif de l’ENS n’est pas d’interdire mais de sensibiliser et prévenir par des panneaux d’information par exemple.

4. Parmi les élus et personnes invitées à cette présentation, personne ne s’est opposé ou n’a émis de remarques ou d’actions négatives. La commune de PPR aura toujours une place au Comité de Pilotage qui prévoit et décide des actions et travaux dans l’ENS, ainsi que son plan de gestion, le prochain allant de 2021 à 2032.

Nous passons cette délibération au conseil municipal du 5 novembre 2020, si vous avez des éléments historiques dont nous n’avons pas connaissance, merci de nous en faire part rapidement.

Une précision importante: la commune de PPR a un budget global. Nous avons pris connaissance et travaillons sur l’ensemble des projets, quel que soit son emplacement sur la commune. Je suis bien le maire de tous les habitants de PPR

En réponse à votre « Lettre au maire », voici les informations que je peux vous apporter :

* Le Journal municipal : nous avons décidé de donner une information municipale dans toutes les boites aux lettres de façon trimestrielle : le n°6 juillet-aout-septembre, le n°7 octobre-novembre-décembre, le prochain est programmé pour janvier 2021, ainsi qu’une newsletter hebdomadaire pour des informations au plus proche des habitants.
* La boite aux lettres de la mairie déléguée de St Pancrasse est relevée au minimum une fois par semaine par Nadège ou un employé communal
* Le siège de la commune de PPR est celui de la mairie déléguée de St Hilaire. C’est pourquoi nous travaillons sur l’aménagement des combles de celle-ci pour accueillir tous les services administratifs dans un même lieu, projet pour 2021-2022. Nous avons fait le choix de ne plus faire les permanences dans les mairies déléguées de St Pancrasse et St Bernard, après +d’un an de fonctionnement et vu le peu de personnes qui s’y rendaient. Par contre comme indiqué dans notre journal municipal n°7 nous avons la volonté de nous adapter à la demande pour répondre au mieux, plus efficacement et plus proche des citoyens.
* Nous devons gérer la situation actuelle, ses contraintes qui changent toutes les semaines, sans faire prendre de risque aux citoyens et aux agents et sans laisser personne sur le côté. Les élus sont conscients de cette réalité et s’activent pour agir pour l’ensemble de PPR.

Bien cordialement

Mme Le Maire, Dominique Clouzeau

Le 22 octobre 2020